



***Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et  
auprès des institutions spécialisées à Genève***

**Conférence du désarmement  
Intervention de S.E. Didier Reynders, Ministre des affaires étrangères  
et des affaires européennes et Ministre de la Défense**

**26 février 2019**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter tout le succès dans votre fonction de Président de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du plein soutien de mon pays dans votre mission.

Le contrôle des armements se trouve dans une situation délicate. Un traité crucial pour la sécurité de l'Europe risque de s'effriter dans six mois. Un autre tarde à entrer en vigueur. La détérioration du contexte global de sécurité et la méfiance croissante entre les puissances limitent la marge de manœuvre pour de nouvelles initiatives. Nous connaissons tous les problèmes qui empêchent la Conférence du désarmement de jouer le rôle pour lequel elle fut créée.

Pourtant, des nouvelles opportunités apparaissent pour ceux qui veulent les apercevoir. Quelques inflexions réalisables à court terme pourraient permettre à la conférence d'assumer à nouveau son rôle d'instance multilatérale unique pour les négociations dans le domaine du désarmement. Aujourd'hui je souhaite m'attarder sur ces opportunités.

Il convient d'aborder en premier lieu la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Certes, les points d'achoppement qui entravent le début des négociations sont bien connus. Mais le travail accompli par les experts ces dernières années a permis de préparer le terrain et de définir les points de substance à élaborer ultérieurement. Le rapport du groupe préparatoire d'experts de haut niveau a établi l'ensemble des dispositions potentielles d'un traité. Il a également clairement démontré qu'un des points les plus contentieux, notamment la question des stocks, ne se résume pas à un choix binaire. Dès lors, cette problématique ne pourra être résolue que dans le cadre de la négociation d'un traité. Par conséquent, nous partageons l'évaluation de la présidente du groupe préparatoire, l'Ambassadeur Heidi Hulan, que la phase de préparation peut être clôturée et que celle de la négociation d'un traité peut être entamée.

Monsieur le Président,

Pour réaliser un monde sans armes nucléaires, il faut aussi redoubler nos efforts pour mettre en place une interdiction globale et vérifiée des tests nucléaires. Nous déplorons dès lors le report de l'entrée en vigueur du

traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), traité qui fut négocié dans cet auguste enceinte il y a plus de 20 ans déjà. Sur ce point également, une lueur d'espoir est apparue avec l'arrêt annoncé de tests nucléaires par le seul Etat qui en a effectué au cours de ce siècle-ci. Cet espoir doit néanmoins se confirmer, notamment par la pérennisation, l'irréversibilité et le contrôle de cette déclaration. Le TICE constitue l'instrument incontournable à cet égard. L'adhésion de la Corée du Nord au TICE doit donc faire partie de la solution visant la dénucléarisation du pays. Toutefois, seule l'entrée en vigueur du TICE permet l'emploi de toutes les mesures de vérification prévues dans le traité. Un mouvement positif des autres Etats de l'annexe II vers l'adhésion au traité reste donc de mise.

Nous nous réjouissons que le mouvement d'adhésion au TICE se poursuive ; récemment encore avec la ratification par la Thaïlande et le Zimbabwe et avec la signature de Tuvalu. En tant que co-coordonateur du processus de l'article XIV, conjointement avec l'Irak, la Belgique continuera à promouvoir l'entrée en vigueur du TICE et à encourager de nouvelles adhésions. Nous réaffirmons une fois de plus que l'adhésion au TICE ne saurait être subordonnée à l'action d'autres Etats. Notre travail à tous pour le TICE ne sera pas achevé à la fin du mandat de mon pays. Mais le dynamisme et l'enthousiasme présents au sein du « groupe de jeunesse pour le TICE » me donnent de l'espoir et œuvreront, j'en suis convaincu, comme une force d'inspiration et comme un rappel de notre devoir collectif envers les générations futures de réaliser un monde sans essais nucléaires.

Monsieur le Président,

La méfiance entre les puissances s'est accrue et le non-respect des dispositifs des traités en est certainement un de facteurs.

Comme nous en faisons actuellement l'expérience en Europe, un traité bilatéral qui n'est respecté que par une seule partie voit ses fondements s'effondrer. La disparition du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) aurait des conséquences graves pour le système mondial de contrôle des armements et laisserait un vide dangereux. L'inaction vis-à-vis de cette évolution est inconcevable [et j'appelle tout d'abord la Russie à respecter ses obligations].

La violation de la norme interdisant les armes chimiques a aussi contribué à cette méfiance croissante. La force morale exemplaire de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ne saura être pleinement rétablie qu'à travers une réponse unifiée et ferme des Etats respectant leurs obligations. Les violations de cette norme sont l'affaire de tous et tous doivent les condamner et soutenir les mesures appropriées à redresser la situation, notamment la décision de créer un mécanisme d'attribution au sein du Secrétariat Technique de l'OIAC. Les attaques à l'arme chimique nous ont confronté au fait que nos efforts visant à bannir l'arme chimique doivent se poursuivre sans répit. Afin de mieux armer l'OIAC pour cette tâche et de fournir au Secrétariat Technique les outils les plus performants en matière d'analyse et de renforcement capacitaire, la Belgique a octroyé un don de 2 millions EUR à la construction d'un nouveau laboratoire aux Pays-Bas. Nous espérons que de nombreux

autres Etats réaffirmeront leur soutien à la lutte contre le fléau de l'arme chimique en appuyant ce nouveau laboratoire. Des contributions, même modestes, constituent un signal fort à cet égard.

Monsieur le Président,

Tous ceux qui cultivent l'espoir d'avancées réelles dans le désarmement ont été encouragés par la publication du nouvel agenda du Secrétaire-Général de l'ONU. A juste titre, le Secrétaire-Général ambitionne de replacer le désarmement et la non-prolifération au centre des travaux des Nations Unies. Nous souhaitons soutenir ses efforts qui visent à redynamiser le rôle bénéfique que le contrôle des armements a toujours joué et peut continuer à jouer à condition que les Etats génèrent la volonté politique nécessaire.

Il faut renouer avec les points forts du contrôle de l'armement.

D'abord sa **capacité à sauver des vies humaines**, grâce aux conventions qui bannissent les armes inhumaines et à durée de vie longue, comme les mines anti-personnel ou les armes à sous-munition. Grâce également aux instruments et arrangements qui combattent le trafic illicite d'armes et préviennent leur détournement.

Ensuite, la **capacité** du contrôle de l'armement **de promouvoir la confiance** entre les Etats. C'est pour cette raison que le traité New START, qui constitue la seule restriction existante sur le déploiement d'armes nucléaires stratégiques, doit être conservé et prolongé après 2021. Il

importe également que ce traité soit suivi par d'autres initiatives visant la réduction de l'arsenal nucléaire aussi bien stratégique que non-stratégique, aussi bien déployé que non-déployé.

Aujourd'hui, il y a moins de contacts entre les deux superpuissances nucléaires sur le contrôle des armements que pendant la Guerre froide. Il faut donc que de nouveaux mécanismes et forums de contact soient mis en place afin de favoriser le dialogue. L'obligation d'améliorer la transparence et de renforcer la confiance mutuelle découle d'ailleurs des obligations assumées formellement par les Etats nucléaires dans le cadre du processus d'examen du Traité de non-prolifération. Cette obligation fait partie de l'effort visant à réduire les risques auquel chaque Etat nucléaire est tenu. Il constitue un élément du Plan d'action de 2010 qui reste la feuille de route détaillée afin de réaliser des progrès concrets dans les trois piliers du traité.

Pour la Belgique, une application renouvelée de l'article VI du Traité de non-prolifération s'impose, à travers des réductions effectives de tous les types d'armes nucléaires, la diminution du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de défense, des efforts d'allongement des temps d'alerte et des mesures de réduction de risque d'accidents ou d'attaques non autorisées.

Monsieur le Président,

La conférence du désarmement doit assumer son rôle dans le chantier du désarmement qui se présente devant nous. Nous saluons les efforts de la présidence ukrainienne du début de l'année afin d'arriver à un

programme de travail acceptable pour tous. Ce travail a permis d'identifier les points conflictuels et les défis actuels. Nous soutenons les propositions faites par vous, Monsieur le Président, en vue de continuer ce travail substantiel à travers la création d'organes subsidiaires autour des 4 points d'agenda fondamentaux. Une attention particulière devrait être attribuée aux thèmes qui sont mûrs pour un réel progrès, tels que la question de la vérification du désarmement nucléaire, pour laquelle nous pouvons nous appuyer sur le travail déjà accompli par le Groupe des experts gouvernementaux et par les initiatives volontaires, comme le Partenariat international, dont fait partie mon pays. Un progrès réel nous semble à portée de main, mais tributaire d'une bonne coopération et d'un dialogue basé sur le respect mutuel au sein de la conférence. Nous sommes ouverts à une discussion sur les méthodes de travail et la composition de la conférence et nous pouvons soutenir votre proposition de nomination d'un coordinateur spécial à cet égard. Il nous semble que le fonctionnement de la conférence profiterait d'une plus grande continuité entre les présidences et d'une transition plus souple d'une année à l'autre. A l'heure actuelle, la machinerie de la conférence se met trop lentement en route au début de chaque année.

Monsieur le Président,

J'ai débuté mon allocution et je la clôturerai sur une note d'espoir. Malgré la modernisation en cours des arsenaux nucléaires, l'effritement du cadre légal international et les difficultés institutionnelles de la machinerie du désarmement, l'impératif d'une réduction des risques appelle à un retour aux bonnes pratiques de contrôle des armements en tant que moteur du

rétablissement de la confiance entre les Etats. Grâce à la détermination des défenseurs d'un régime international fondé sur la règle de droit, je suis convaincu que nous y parviendrons.

Je vous remercie Monsieur le Président.